

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

14/02/2013

14/02/2013.

F05213 P0027

**1. Intitulé du projet**

Aménagement des berges de Mayenne à Cantenay-Epinard (49)

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SPL2A

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Charles MARIA

RCS / SIRET 15128181013131010117

Forme juridique S.A.

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Création d'une piste cyclable (600 mètres)
10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau. g) Zones de mouillages et d'équipements légers.	Création d'une nouvelle cale et d'un nouveau ponton flottant Défrichement d'une peupleraie (6000m²) en tant que mesures compensatoires

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1**

**4.1 Nature du projet**

L'ensemble du projet est décrit dans le dossier de présentation de l'avant projet en annexe du document CERFA

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le contexte remarquable des Basses Vallées Angevines. Au coeur des paysages de la confluence des 3 rivières vers l'île Saint Aubin, le projet se pose véritablement en porte naturelle sur la vallée de la Mayenne. L'objectif est donc double:

1. Valoriser et préserver le patrimoine naturel du site en restaurant les paysages et en aménageant les accès aux berges
2. Sensibiliser et accueillir le public: Aménager de façon respectueuse de cet environnement remarquable pour développer l'information, l'accueil, l'animation en vue de donner envie au public de le fréquenter, de le découvrir pour son intérêt en termes de préservation de son patrimoine naturel

Les propositions d'aménagement s'inscrivent dans un projet global qui cherche à répondre aux objectifs tant à l'échelle de l'entrée de bourg, que de l'embouchure de la Mayenne à l'échelle métropolitaine des basses vallées angevines.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Réorganisation du stationnement (Avant : 53 places, Après : 94 places réparties en cinq zones dont une de 49 places temporaires)
- réorganisation des circulations pour sécuriser les divers flux : Création d'un nouvel accès parallèle à la rue du Port qui deviendrait cyclopiétonne, un accès PMR aux prairies depuis le parking haut et une mise en continuité des circuits cyclo-piétons
- Réalisation d'une piste cyclable afin de sécuriser la RD107
- Création d'un pavillon d'accueil (toilettes, un local technique de rangement, un auvent pour abri pic-nic)
- Création d'un théâtre de verdure en déblai sur la zone de remblai des parkings mettant en valeur les vues sur les prairies
- Création d'une nouvelle cale avec son aire de manoeuvre plus accessible
- Création d'un nouveau ponton flottant
- Déplacement du skate parc (suppression de surface imperméabilisée) et aménagement du boulodrome
- Aménagement d'une aire de jeux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le projet sera soumis à un entretien régulier des espaces verts et à une surveillance sur la prolifération de la Jussie sur les berges de la Mayenne.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Notice d'incidence Natura 2000 (accompagnée d'un diagnostic écologique).
- Dossier Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Notice d'incidence Natura 2000.
- Dossier Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réorganisation du stationnement (Surface: reprise existant: 750m<sup>2</sup> + nouveau parking engazonné 1200m<sup>2</sup> - suppression de parking 1370m<sup>2</sup>)</li><li>- Création d'un nouvel accès parallèle à la rue du Port (longueur : 60m sur 5m de large)</li><li>- Réalisation d'une piste cyclable (Longueur : 600m)</li><li>- Création d'un pavillon d'accueil (Surface : 55 m<sup>2</sup>)</li><li>- Création d'un théâtre de verdure sur les prairies (Surface : 1950m<sup>2</sup>)</li><li>- Création d'une nouvelle cale 200m<sup>2</sup></li><li>- Création d'un nouveau ponton flottant 150m<sup>2</sup></li><li>- Déplacement du skate parc et aménagement du boulodrome (Surface : 315 m<sup>2</sup> skateparc)</li></ul>	L'aire d'étude est de 14,3ha. Cette aire d'étude a notamment servi pour la réalisation des inventaires Faune-Flore. Les résultats de ces inventaires se trouvent en annexe) Le projet ne concerne pas toute cette zone.

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Cantenay-Epinard  
Maine-et-Loire

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 12°, 28° c) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 00° 34' 16" O Lat. 47° 31' 56" N

Point d'arrivée : Long. 00° 34' 2" O Lat. 47° 31' 29" N

Communes traversées :

Cantenay-Epinard

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles sont actuellement occupées par :

- des prairies de pâture
- des plates-formes remblayées utilisées sur les stationnements ou les équipements de loisirs
- des zones urbanisées
- boisements de feuillus
- peupleraie

La carte des habitats relevés dans le cadre du diagnostic écologique est annexée au document CERFA

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU Nord Ouest de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole approuvé le 07/07/2005

Zonage présents sur l'aire d'étude :

- Zone UC
- Zone UA
- Zone N

Le règlement de ces trois zonages est annexé à ce document CERFA

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : 20560003 BASSES VALLEES ANGEVINES, PRAIRIES ALLUVIALES DE LA MAYENNE, DE LA SARTHE, DU LOIR ZNIEFF de type II : 20560000 BASSES VALLEES ANGEVINES
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est également soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Ce document traite cette partie relative aux zones humides. Cette délimitation des zones humides est reprise également dans la notice d'incidence Natura 2000 et le diagnostic écologique Le projet est en zone inondable. Dans le projet, il est prévue la suppression d'une peupleraie
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La projet se situe sur une commune concernée par un Plan de Prévention des Risques d'inondations approuvé. La projet est située en zone R1, R2, R3 et R4.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sols pollués sur la zone d'étude (source : Basias et Basol)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(source : art R211-71 du Code de l'environnement)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(source : ARS 2010)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les deux sites Natura 2000 suivant : FR5200630 : Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette FR5210115 : Basses vallées angevines et prairies de la Baumette  (source : INPN)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection des 500m de la Croix du Cimetière

## 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est prévu sur les parcelles concernées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite aux déblais/remblais, il y a un excédent de 408 m <sup>3</sup> de déblais. Les déblais seront évacués en centre de stockage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas déficitaire en matériaux
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet présente un impact faible pour la biodiversité. Les travaux sur les berges peuvent engendrer des perturbations sur une zone de nourrissage des amphibiens. Seulement cette zone de nourrissage se trouve envahit par la Jussie. Sur deux ans, aucune reproduction d'amphibiens n'a été observée sur le site. Après différents contacts, le Conseil Général de Maine-et-Loire est prêt à entreprendre une campagne d'arrachage de la Jussie sur la demande des élus sur ce site. Les travaux permettent d'améliorer la situation par rapport à l'état initial notamment avec l'arrachage d'une peupleraie et les plantations arbustives
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il peut y avoir des incidences sur ces sites lors de la réalisation des travaux (cf. ci-dessus) Au final, la situation sera améliorée après travaux (arrêt du surpâturage des berges de la Mayenne, surveillance de la Jussie, suppression d'une peupleraie, panneaux pédagogiques, passage à un entretien différencié de la zone qui permettra de restimuler la biodiversité sur les berges...).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'un espace plantée de peupliers qui est supprimée dans le cadre du Dossier Loi sur l'eau
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à des risques d'inondation. Le projet prend en compte ses phases d'inondation plus concrètement que la situation actuelle
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas de rejet qui pourrait constituer un risque sanitaire. Le projet se trouve en zone agricole et est éloigné de toute source de risque sanitaire.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit et de nuisances sonores que pendant la phase travaux.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Même pendant la phase travaux, on peut estimer la production d'odeurs et de nuisances olfactives comme nulle.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Même pendant la phase travaux, on peut estimer les vibrations produites par les engins de chantier comme nulle.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Même pendant la phase travaux aucune émission lumineuse sera produite</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source de rejets polluants par les engins pendant la phase travaux.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y a des rejets d'eaux pluviales dans le réseau communal qui a pour exutoire la Mayenne.</p> <p>A noter qu'il y aura des rejets lors de la phase des travaux pour la création de la cale. Il y aura un pompage au niveau de la Mayenne avec rejet direct dans la Mayenne</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Suite aux déblais/remblais, il y a un excédent de 408 m3 de déblais. Les déblais seront évacués en centre de stockage.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est entrepris dans le but d'améliorer le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager et remettre en avant la Mayenne, ses espaces naturels et la silhouette du bourg.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les parcelles agricoles ne voient pas leur affectation modifiée. Seule une petite bande le long de la Mayenne sera protégée par une clôture afin d'éviter le surpâturage des berges.</p> <p>Les nouveaux aménagements sont explicités dans le dossier de présentation de l'avant projet mis en annexe</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des informations précédemment exposées dans ce formulaire, il semble que le projet soit dispensé d'étude d'impact.

Les travaux entrepris, d'après la nouvelle nomenclature, ne sont pas soumis à étude d'impact.

Le projet sécurise la RD107 qui est aujourd'hui fortement utilisée par les cyclistes et piétons vis-à-vis du pont (présence d'un sentier de randonnée après le pont)

Le projet a été corrigé plusieurs fois afin de limiter son impact sur l'environnement et on peut même signaler que l'état des milieux seront mieux après les travaux (arrachage de la Jussie, préservation d'une haie de vieux chênes colonisés par du Grand capricorne, remplacement d'espèces arbustives exotiques par des espèces locales, protection des berges du surpâturage, amélioration de la topographie du site vis-à-vis des inondations annuelles).

Le maître d'ouvrage a bien pris en compte les contraintes environnementales en utilisant notamment l'existant et en évitant de remblayer des zones intéressantes pour la biodiversité.

Le nouvel aménagement tient compte du fait que la zone est inondable et améliore considérablement la partie paysagère du site.

Le projet a été approuvé par la DDTM (Mme Penhoat) lors d'une réunion tenue le 8 février 2013 notamment par le fait de la diminution de certains travaux.

A signaler également, qu'il a été tenu compte des avis des gestionnaires du site Natura 2000 (M. Mourgaud de la LPO et Mme Dumont d'Angers Loire Métropole) après consultation.

Il a été réalisé pour ce dossier un Dossier Loi sur l'eau ainsi qu'un diagnostic écologique avec de nombreux inventaires (avifaune, herpétofaune, entomofaune, chiroptères)

Suite à ces inventaires, une haie de vieux chênes abritant des lucanes cerf-volant a été conservée et une peupleraie va être



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Présentation de l'avant projet validé par les élus de Cantenay-Epinard
Cartographie des habitats naturels sur la zone d'étude
Règlement des Zones UC, UA et N du PLU
Note de présentation du Dossier Loi sur l'eau

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Angers

le, 11 février 2013

Monsieur Jean-Charles MARIA, Directeur de la SPL2A

Signature

